

KIAMIKA



Consultation Publique

Modification 2026 de la réglementation d'urbanisme

Le 9 février 2026

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par :

Le premier projet de règlement numéro R-363 modifiant le règlement numéro 17-2002 relatif au zonage

Est par les présentes donné par le soussigné greffier que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 février 2026, le conseil municipal de la municipalité de Kiamika a adopté le premier projet de règlement suivant :
 - 1.1. Premier projet de règlement numéro R-363 modifiant le règlement numéro 17-2002 relatif au zonage. Ce règlement a pour objet :
 - D'apporter des modifications aux dispositions relatives aux «roulottes hors des terrains de camping » pour appliquer une meilleure gestion des implantations et des utilisations des roulottes sur le territoire de la municipalité.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 février de 18h30 à 19h30 au 25, rue principale à Kiamika. Au cours de cette assemblée présidée

par la mairesse, le projet de règlement ci-haut mentionné sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

3. Veuillez noter qu'à la suite de l'adoption du premier projet, nous ne pouvons faire aucun ajout au projet de règlement. Nous pouvons seulement faire des modifications aux textes déjà écrits ou procéder au retrait de certains énoncés.
4. Ce projet de règlement peut être consulté les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h à 16h du lundi au jeudi et de 9h à 12h le vendredi au bureau du service d'urbanisme au 25, rue Principale à Kiamika et sur le site internet de la municipalité au <https://www.kiamika.ca/>
5. Le projet de règlement R-363 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Pour toute information, vous pouvez communiquer avec monsieur Tommy Millette, inspecteur en bâtiment et environnement en composant le (819) 585-3225, poste 8223 ou par courriel à l'adresse urbanisme@kiamika.ca

Donné à Kiamika ce 10e jour de février 2026



Marc-André Bergeron
Greffier